



Modalités

- Lieu de formation : en intra dans vos locaux / en inter dans nos locaux.
- Nombre de jour : 2 jours (14 heures).
- Délais d'accès : 30 jours et selon votre planning.
- Inscription : en ligne.
- Tarif : nous consulter.

Pédagogie

- Moyens techniques : PC, tablettes, vidéoprojecteur, nacelle thermique et électrique, harnais et casques.
- Moyens humains : Formateur qualifié.
- Apports théoriques : Support de cours formation. Exercices de mise en situation. QCM et test théorique. Echanges de bonnes pratiques.

Objectifs

- Obtenir l'autorisation de conduite nacelle PEMP R486.
- Mettre en pratique les consignes de sécurité prévues par la recommandation CACES® R486.
- Manipuler en sécurité une nacelle automotrice à élévation unidirectionnelle et multidirectionnelle.
- Appliquer les consignes de sécurité en entreprise et sur la voie publique dans un temps imparti.
- Examiner l'engin et ses équipements et mettre en pratique la maintenance de 1er niveau.
- Communiquer les anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

Prérequis

- Savoir lire, écrire et parler le français.
- Aptitude médicale au poste.
- **Obligation réglementaire** : Formation AIPR requise pour l'utilisation d'un échafaudage fixe sur chantier.

Concernés

- Toute personne débutante ou expérimentée autorisée à conduire une nacelle.

Accessibilité

- Nous disposons d'une salle et de W.C accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Afin d'évaluer ensemble si nos formations peuvent s'adapter à vos besoins personnels spécifiques, ou s'il est nécessaire de vous orienter vers un autre organisme, S.E.F est à votre écoute par mail à : sef.logistique@orange.fr.

Evaluation

- QCM et test théorique avec questions fondamentales définies par la recommandation.
- Exercice de mise en situation avec critères d'acceptation définis par la recommandation.
- Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation et d'une évaluation dans les conditions définies par la Recommandation CACES® R486 permettant à l'employeur de décider ou non d'établir et délivrer une autorisation de conduite à son salarié.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.
- **Recyclage préconisé tous les 5 ans.**

Le programme suivant est conforme à la recommandation R486

• MODULE THÉORIQUE

• Réglementation, normalisation, et textes de la sécurité sociale :

- obligations du constructeur,
- obligations de l'employeur et responsabilité du conducteur.

• Classification et technologie :

- classification par catégorie des PEMP,
- technologie des différents organes des PEMP.

• Caractéristiques :

- caractéristiques, utilisations courantes, avantages et inconvénients des PEMP selon leur catégorie,
- principaux risques : renversement, heurt, chute, électrisation...

• Sécurité :

- règles de stabilité et de mise en œuvre,
- règles de conduite, de circulation et de stationnement,
- vérification de l'adéquation de la PEMP en fonction de la charge nominale, de la hauteur et de la nature du travail,
- distances de sécurité avec les conducteurs électriques,
- vérifications et entretiens courants à effectuer sur les organes de sécurité,
- consignes et manœuvres liées à l'utilisation des postes de secours.

• Vidéos.

• MODULE PRATIQUE SELON TYPE D'ENGINS

- Respect des limites de compétence.
- Consignes de conduite et de sécurité.
- Vérifications et entretien d'usage.
- Examen d'adéquation.
- Mise en œuvre de la PEMP pour effectuer des tâches à des emplacements de travail variés.